

Réforme 2013 de la formation

Solidarités Nouvelles face au Chômage préconise de consacrer à terme 20 % des financements de la formation professionnelle aux chômeurs

À l'aube de la nouvelle réforme de la formation professionnelle, dont la première séance a débuté le 24 septembre, « *il est urgent de mieux former les personnes en situation de chômage, trop souvent pénalisées par un système inégalitaire* », tient à rappeler l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) dans un communiqué du même jour.



Pour l'association, le système de formation « *a tendance à reproduire les inégalités du marché du travail en laissant de côté ceux qui auraient le plus besoin de se former* ». À ce titre, elle préconise trois priorités. La première concerne l'affectation des moyens : « *On ne peut pas accepter que seul un chômeur sur dix ait la possibilité de se former, que sur les 32 milliards d'euros consacrés chaque année à la formation professionnelle, seuls 12 % soient utilisés pour les personnes en recherche d'emploi.* » De ce point de vue, les négociateurs « *doivent fixer un objectif ambitieux en portant progressivement à 20 % la part de la formation professionnelle attribuée aux chercheurs d'emploi* ».

Transparence des critères d'attribution des formations

La deuxième priorité est de rendre le système de formation « *plus accessible et plus transparent* ». « *Aujourd'hui, seuls les chercheurs d'emploi les plus qualifiés parviennent à s'y retrouver parmi une multitude d'acteurs, des procédures complexes et un système de décision opaque. Outre une simplification des procédures, nous souhaitons*

une plus grande transparence sur les critères d'attribution des formations », revendique Solidarité Nouvelles face au Chômage.

Adaptation des formations aux besoins de chacun

La troisième réclame une adaptation de la formation aux besoins individuels des personnes : *« À l'heure actuelle, les demandes de formation sont trop souvent traitées de façon globale et les personnes au chômage sont orientées vers des formations collectives qui ne répondent pas à leurs besoins. Les projets individuels mériteraient d'être étudiés de façon plus systématique en offrant au chercheur d'emploi un vrai droit au parcours. »* Cependant, la personnalisation de l'offre de service implique en parallèle une montée en compétences des conseillers Pôle emploi en matière de formation, *« avec la mise à disposition d'une boîte à outils adaptée »*.

Solidarités Nouvelles face au Chômage fait référence au rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) d'août 2013 intitulé *« Évaluation partenariale de la politique de formation professionnelle des demandeurs d'emploi »*. Le rapport relève notamment que *« les demandeurs d'emploi peinent à identifier la multitude d'acteurs en présence et leurs rôles respectifs dans leur parcours de formation, ceux-ci sont en effet souvent répartis par dispositifs parfois concurrents et dispersés sur les territoires »*. De plus, *« l'accès à la bonne information est encore très inégal et requiert souvent un passage obligé par le Service public de l'emploi (SPO) »*. Or, souligne le rapport, ce dernier rencontre lui aussi *« des difficultés matérielles d'accès et de mobilisation de l'offre de formation »*. Enfin, *« la transition vers l'emploi après une formation reste aujourd'hui peu sécurisée tant par les organismes de formation que par les services d'accompagnement, livrant ainsi à eux-mêmes la très grande majorité des demandeurs d'emploi »*.

25 septembre 2013, par Philippe Grandin